



**CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES  
Brasília, Brésil  
Octobre 2013**

**Commission de la santé et de la protection sociale**

**Déclaration sur les effets négatifs du blocus sur la santé du peuple cubain**

Considérant que le droit à la santé est un droit humain fondamental pour tous les peuples des Amériques;

Prenant acte de la résolution 66/114 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 octobre 2011 qui soulève la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique;

Nous, parlementaires des Amériques, réunis à La Havane (Cuba) les 27 et 28 octobre 2011, à l'occasion de la Réunion de travail de la Commission de la santé et de la protection sociale de la Confédération parlementaire des Amériques :

Déplorons en particulier les effets négatifs découlant du blocus qui limitent le droit à la santé, et qui sont reconnus par l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation panaméricaine de la santé<sup>1</sup> :

- Hausse des coûts et difficultés d'approvisionnement pour l'achat de médicaments, de réactifs, de pièces de rechange pour le matériel de diagnostique et de traitement, d'instruments médicaux et chirurgicaux, qui nuisent à l'accès aux soins de santé des individus, ce qui implique que l'État cubain doit dépenser davantage pour garantir l'accès gratuit aux soins de santé pour l'ensemble de ses citoyens;
- Hausse des coûts et difficultés d'acquisition d'articles sanitaires d'utilisation quotidienne qui affectent les progrès en matière de santé publique;
- Ralentissement du progrès en matière de santé publique dû à l'interdiction, renouvelée à plusieurs occasions, d'avoir accès aux prêts et donations d'institutions financières internationales tout comme aux contributions provenant de la société civile;
- Limitation des échanges scientifiques et des activités de recherche dans le domaine médical avec les autres pays, du fait de l'impact extraterritorial de la législation américaine, ce qui transgresse les principes régissant les relations internationales ainsi que plusieurs résolutions des Nations unies et d'autres organismes;

Recommandons l'adoption de cette déclaration par la COPA lors de sa XII<sup>e</sup> Assemblée générale qui aura lieu en octobre 2013 à Brasília, au Brésil.

**Adoptée par l'Assemblée générale de la COPA, le 16 octobre 2013, à Brasília, Brésil**

---

<sup>1</sup>Contribution de l'Organisation mondiale de la santé /Organisation panaméricaine de la santé au *Rapport du Secrétaire général de l'ONU sur l'application de la résolution 65/6 sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-unis d'Amérique*, 16 août 2011, [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/66/114&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/66/114&referer=/english/&Lang=F).